

# DOSSIER DE PRESSE

Lundi 4  
Novembre 2013

## La CREA et la CARSAT Normandie partenaires pour la sécurité au travail

La CREA a souhaité s'engager avec la CARSAT Normandie en signant une « charte pour la qualité d'usage des ouvrages d'assainissement et de traitement de l'eau potable de la CREA ». En Normandie, 33 344 personnes ont été concernées en 2012 par des accidents du travail. Dans bien des cas, ils auraient pu être évités si les lieux et les situations de travail avaient été pensés autrement. Ce constat est vrai aussi pour les métiers de l'assainissement et de traitement de l'eau potable.

### Une charte pour prévenir et protéger les salariés

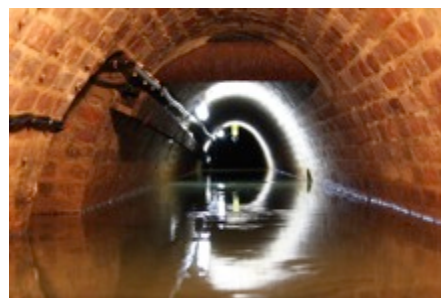
La charte « Qualité d'usage des ouvrages d'assainissement et de traitement de l'eau potable » va permettre à la CREA avec l'aide de la CARSAT Normandie, d'améliorer la performance globale des ouvrages d'assainissement, notamment en matière de qualité de vie au travail et d'intégrer la prévention des risques dès le départ.

Pour la Direction de l'Assainissement de la CREA, les ouvrages concernés sont principalement :

- Les 23 systèmes d'assainissement comprenant les réseaux, stations d'épuration, postes de relèvement, fosses, chambres à sable et tout espace confiné...



Station d'épuration Emeraude



Réseau visitable

# DOSSIER DE PRESSE

Actuellement, sur le territoire de la CREA, il existe 196 bassins de régulation des eaux pluviales à ciel ouvert et 26 bassins enterrés, représentant une capacité totale de stockage supérieure à 560 000 m<sup>3</sup>.



Le bassin de Grand Quevilly, avant le coulage de la dalle de béton



Bassin de rétention à ciel ouvert, Route de Belbeuf, Franqueville-Saint-Pierre

Pour la Direction de l'eau de la CREA, les ouvrages concernés sont :

- Les 7 Usines de traitement ;
- Les 89 réservoirs et château d'eau ;
- Les réseaux de distribution

En tout, plus d'une centaine d'agents sont concernés par ces nouvelles dispositions.

La CREA et la Carsat ont déjà collaboré en 2009 lors de la création du traitement tertiaire de la station Emeraude et travaillent dès à présent à l'amélioration des conditions de travail des agents sur le projet d'extension de la station et définissent ensemble les moyens d'accès et de sécurisation des ouvrages d'assainissement et d'eau potable.

# DOSSIER DE PRESSE

Cette charte est signée pour une durée de 3 ans, elle est renouvelable après évaluation des signataires.

## Les grands principes de la charte:

Les signataires de la charte s'engagent à pérenniser la démarche de prévention dès la conception et l'aménagement des ouvrages d'assainissement et de traitement de l'eau potable dans le respect des principes suivants :

- Faire travailler dès la programmation de l'opération, les personnels concernés avec les différentes disciplines ou compétences notamment l'hygiène et la sécurité, l'architecture, la médecine du travail ;
- Prendre en compte les éléments touchant à la santé, à la sécurité et à l'organisation. Il s'agit notamment d'anticiper les risques potentiels liés à la manutention, aux risques physiques, chimiques, biologiques et autres : chutes de plain-pied, circulation dans l'usine...
- Introduire la notion de « qualité d'usage » dans le respect de la réglementation et la prendre en compte dans le budget global de l'opération ;
- Mener une analyse critique de l'existant en concertation avec l'exploitant de manière à ne pas reconduire les dysfonctionnements ;
- Organiser le chantier dès la conception en intégrant la sécurité des salariés dans les choix techniques et dans l'organisation des espaces de travail.

## La CREA, en tant que maître d'ouvrage s'engage à :

- Mettre en œuvre une démarche de prévention lors de toutes les étapes qui jalonnent la réalisation d'un ouvrage d'assainissement et de traitement de l'eau potable ;
- Prendre en compte la sécurité des salariés au travail. Elle incitera ses partenaires et les entreprises à appliquer cette démarche à chaque étape du projet ;

# DOSSIER DE PRESSE

- Intégrer cette problématique dans ses cahiers des charges ;
- Former et sensibiliser son personnel à cette démarche de qualité.

## La Carsat Normandie, en tant qu'assureur social s'engage à :

- Donner un avis chaque fois qu'elle est sollicitée et fournir une assistance technique ;
- Informer et former le personnel sur les risques professionnels rencontrés sur les ouvrages d'assainissement et de traitement de l'eau potable ;
- Informer des évolutions réglementaires dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

### Contacts

La CREA : Sophie CHARBONNIER  
Attachée de presse de la CREA  
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21  
[sophie.charbonnier@la-crea.fr](mailto:sophie.charbonnier@la-crea.fr)

La Carsat : Sonia THOREL  
Chargée de communication Carsat Normandie  
02 35 58 98 67  
[sonia.thorel@carsat-normandie.fr](mailto:sonia.thorel@carsat-normandie.fr)